



## QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DES ÉTATS ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AUX FINS DE L'ÉLABORATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DES PRATICIENS DE LA JUSTICE DANS LES AMÉRIQUES

Depuis plusieurs années la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) porte un intérêt particulier à la situation des praticiens de la justice dans la région et a reconnu l'importance fondamentale que revêtent leurs activités pour un accès réel à la justice. Cependant, elle a aussi observé que plusieurs praticiens de la justice ont fait l'objet d'attaques et de harcèlements et que leurs travaux continuent dans certains États de se heurter à des enjeux et des obstacles visant à compromettre leur indépendance et impartialité, mettant ainsi en danger la stabilité démocratique et empêchant des milliers de victimes d'obtenir justice et réparation pour les violations de leurs droits.

Le présent questionnaire a été préparé par le Secrétariat exécutif de la CIDH dans l'objet de recueillir des informations pertinentes auprès des États et de la société civile pour l'élaboration d'un «Rapport sur la situation des praticiens de la justice dans les Amériques» afin de cerner les problèmes auxquels ils doivent faire face et d'impulser la pleine utilisation des normes internationales qui servent de guide aux États sur les lignes d'action à suivre pour garantir leur indépendance et leur impartialité.

La Commission interaméricaine invite les États et la société civile à répondre au présent questionnaire et fournir le plus grand nombre d'informations possible pour qu'elles soient analysées dans le cadre de l'élaboration du rapport. Les réponses au questionnaire pourront être remises d'ici au 15 février 2013 à l'adresse suivante:

**Attention: Le 27 Février 2013, la Commission a annoncé que les réponses au questionnaire peuvent être envoyés jusqu'au le 15 Mars, 2013**

Comisión Interamericana de Derechos Humanos  
Organización de Estados Americanos  
1889 F Street, NW  
Washington DC 20006  
[jhmeza@oas.org](mailto:jhmeza@oas.org)

### QUESTIONNAIRE

1. Déterminez quels sont les principaux enjeux et obstacles qui, à votre avis, portent atteinte à l'indépendance et à l'impartialité des juges, des procureurs et des défenseurs publics dans l'exercice de leurs tâches.
2. Indiquez quelles sont les mesures adoptées par l'État pour prévenir les ingérences d'autres pouvoirs publics dans les activités des juges, procureurs et défenseurs publics.

3. Décrivez le processus et les critères applicables à la sélection et à la nomination des i) juges (y compris l'organe le plus élevé de la hiérarchie en matière de justice constitutionnelle), ii) procureurs et iii) défenseurs publics. Précisez s'il existe des nominations sujettes à une période d'essai, à une confirmation postérieure ou à une ratification de la part d'une quelconque autorité.

4. Indiquez si l'État a adopté une quelconque mesure pour garantir la représentativité de la société dans les charges de juges, de procureurs et de défenseurs publics. En particulier, s'il existe des critères tels que le genre, la race ou l'ethnicité destinés à favoriser une représentation adéquate de la population.

5. Indiquez quelle est la durée établie pour les charges de i) juges (y compris l'organe le plus élevé de la hiérarchie en matière de justice constitutionnelle), ii) procureurs, iii) défenseurs publics. En particulier, indiquez la manière dont fonctionne le système des nominations provisoires. Fournissez le nombre et le pourcentage des fonctionnaires qui exercent actuellement leurs fonctions à titre provisoire et de ceux qui les exercent en qualité de titulaires.

6. Indiquez si le Pouvoir judiciaire, le Bureau du Procureur et le Bureau du Défenseur public participent à l'élaboration de leurs budgets respectifs et au débat y relatif, ainsi que la manière dont ils y participent.

7. Mentionnez quels sont les procédures et critères applicables dans la pratique pour les avancements et les mutations des i) juges, ii) procureurs, iii) défenseurs publics.

8. Décrivez le processus de suspension ou de destitution des i) juges (y compris l'organe le plus élevé de la hiérarchie en matière de justice constitutionnelle), ii) procureurs, iii) défenseurs publics. En particulier, indiquez dans quels cas ces sanctions peuvent être appliquées, quelles sont les autorités chargées de cette procédure, quels sont les moyens de recours qui existent et s'ils peuvent se prévaloir d'immunités spécifiques.

9. Indiquez si les i) juges (y compris l'organe le plus élevé de la hiérarchie en matière de justice constitutionnelle), ii) procureurs, iii) défenseurs publics disposent de lieux de travail adéquats, de ressources logistiques et techniques et de personnel d'appoint en qualité d'assistants et de techniciens.

10. Indiquez quels sont les principaux obstacles en matière de sécurité auxquels doivent faire face les i) juges (y compris l'organe le plus élevé de la hiérarchie en matière de justice constitutionnelle), ii) procureurs, iii) défenseurs publics. Précisez quels sont les origines de ces obstacles, la manière dont ils se manifestent ou si des modèles spécifiques ont été identifiés.

11. Fournissez les statistiques pour les trois dernières années des plaintes reçues en ce qui concerne les i) juges, ii) procureurs, iii) défenseurs publics qui ont été assassinés, menacés ou victimes de divers délits, ainsi que le nombre des personnes qui ont été condamnées pour des délits commis contre des juges, magistrats, procureurs et défenseurs publics.

12. Indiquez s'il existe dans l'État une politique gouvernementale de protection des juges, magistrats, procureurs et défenseurs publics contre les menaces, l'intimidation et le harcèlement.

13. Indiquez quelles sont les mesures que l'État a adoptées pour éliminer la corruption des activités des praticiens de la justice. Si possible et en fonction de leur disponibilité, veuillez fournir les rapports des trois dernières années concernant la gestion et l'efficacité des praticiens de la justice.

14. Indiquez si les juges, magistrats, procureurs et défenseurs publics reçoivent une formation. Indiquez si l'État possède des écoles ou des centres de formation judiciaire, si la formation est une condition indispensable pour se maintenir dans sa charge ou pour être promu et avec quelle fréquence est offerte cette formation.

15. Indiquez quelles sont les bonnes pratiques de l'État qui ont été détectées pour sauvegarder l'indépendance et l'impartialité des praticiens de la justice dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que les principaux défis à relever.

16. Indiquez quel rôle a joué l'Ombudsman dans l'accès à la justice des victimes de violations des droits de la personne dans le pays.